

# Polyram® DF

## Le multisite de contact au large spectre

### Ses atouts

**Fongicide de contact, multisite et polyvalent, homologué sur mildiou, black-rot, brenner et excoriose**

Polyram® DF est un fongicide multisite à action préventive. Sa formulation se présente sous la forme de granulés dispersables dans l'eau. Après pulvérisation, le métirame se dépose sur le végétal grâce à son pouvoir adhésif élevé ; il se décompose ensuite lentement. Utilisable du début à la fin de la saison, c'est un produit économique incontournable dans tous les programmes. La dose d'utilisation est de 2 kg/ha, 3 traitements maximum par an avec un intervalle de 14 jours entre chaque intervention.

#### Mise en œuvre

Toujours verser Polyram® DF sans utiliser le tamis, directement dans la cuve remplie aux 3/4 d'eau.

En cas de mélange, verser le Polyram® DF avant le produit associé.

#### Une formulation élaborée

La formulation DF : « le liquide sec » :

- Facile à doser
- Bonne dispersion dans l'eau
- Pas de poussière
- Manipulation propre
- Gestion facile des emballages
- Ne gèle pas au stockage



Manipulation propre et facile

### Préconisations d'emploi

Polyram® DF s'utilise en préventif durant toute la période de pression de la/des maladie(s) ciblée(s), en respectant un délai avant récolte de 56 jours. BASF recommande une dose d'utilisation de 2 kg/ha.

Période d'utilisation de Polyram® DF											
	Bourgeons d'hiver	Pointe verte	Sortie des feuilles à feuilles étaillées	Grappes visibles	Grappes et boutons floraux séparés	Floraison	Chute des capuchons floraux	Nouaison	Avant fermeture de la grappe	Grossissement des baies	Véraison
Excoriose			Période optimale								
Black-rot											56 jours
Rougeot parasitaire											56 jours
Mildiou											56 jours

# Les avantages du métirame

Molécule unique, le métirame présente des propriétés particulièrement intéressantes pour l'élaboration des programmes du vignoble.

## Un large spectre

Le métirame utilisé en préventif fait preuve d'une bonne efficacité sur mildiou, black-rot et brenner. Il est également homologué sur excoriose. Par ailleurs, il possède un effet intéressant sur botrytis.

Maladie	Homologation
Mildiou	✓
Black-rot	✓
Rougeot parasitaire	✓
Excoriose	✓

## Vos avantages

### Facilité d'emploi

Une formulation de haute technologie utilisable dès le début de saison pour combattre un large spectre de maladies et ce jusqu'à 56 jours avant la vendange.

### Mise en œuvre facile

Grâce à sa formulation WG, Polyram® DF se mesure comme un liquide. Il se disperse rapidement dans le pulvérisateur et peut se dissoudre sans agitation.

### Sélectivité

Polyram® DF respecte la faune auxiliaire (neutre à faiblement毒ique pour les typhlodromes), est sélectif de tous les cépages et n'a pas d'incidence sur l'élaboration et les qualités organoleptiques des vins et eaux-de-vie.

### Fiabilité

Depuis longtemps Polyram® DF est apprécié par de nombreux viticulteurs pour son efficacité et sa polyvalence. Fongicide multisite, Polyram® DF participe à la bonne gestion des modes d'action, il limite le risque de développement de souches résistantes.

## Fiche d'identité

Polyram DF : marque déposée BASF

AMM n° 8700107

Composition : 70% métirame-zinc

Formulation DF : granulés dispersables (WG)

Classement toxicologique : mention d'avertissement : Attention. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H373 : risque présumé d'effets grave pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SGH07, SGH08, SGH09

Usages, doses autorisée vigne : mildiou, black-rot, rougeot parasitaire : 2 kg/ha

excoriose : 2 kg/ha, dose d'emploi 0,30 kg/ha, en ne dépassant pas la dose de 1400 g de sa/ha (soit un volume maximal de bouillie de 666 l/ha)

Délai d'emploi avant récolte : 56 jours

Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres, pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nombre d'application : 3, avec un intervalle de 14 jours entre les applications

Protection de l'utilisateur et du travailleur : Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur : gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile, combinaison de travail coton/polyester 35%/65 %, grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant, vêtement imperméable (tablier ou blouse) à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée, bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166. Pendant l'application : combinaison de travail coton/polyester 35%/65 %, grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant, bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3. Si application avec tracteur avec cabine : gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166. Si application avec tracteur sans cabine : gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos : gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application, vêtement imperméable, blouse à manches longues conforme à la réglementation certifiée de catégorie III et de type PB 3 à porter par dessus la combinaison. Pour protéger le travailleur si il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail (coton/polyester 35%/65 %, grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant et des gants certifiés.

Pour l'ensemble des recommandations, consulter l'étiquette du produit.

Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr).